

honneurs et récompenses sonnantes pour les services rendus.

Que le chef prenne garde : le jour où son prestige ne sera plus assez fort pour faire supporter son allié, le désastre ne sera pas loin. Et ce prestige s'use aux deux bouts, au double jeu d'une politique d'aventure et du maintien d'un homme condamné.

Comment tout cela finira-t-il ? Pour M. Tarte, c'est devenu assez difficile à prédire depuis la double mort dont nous parlions.

Il rentrera peut-être dans le journalisme pour le plus grand malheur de plusieurs, de Laurier le premier peut-être.

Pour le chef, connaissant son tempérament, pour ceux-là surtout qui l'ont approché après une défaite personnelle, ce sera une désagrégation totale. Et quel dommage ! car cet homme est vraiment l'un des types les plus remarquablement doués que notre race ait produits.

Tenez, plus nous y pensons, plus nous hante le tableau du dégomme de Louis XV, et de Rocco, après la perte de la Mascotte. Or, pour un chef, la confiance des siens c'est la Mascotte. Sans elle, tout va grand train au bout du fossé.

Plus aussi, nous revient avec une égale obstination la certitude que M. Israël Tarte sera pour Laurier ce qu'a été Wilson pour Grévy.

VI EUXROUGE.

Nos seigneurs les évêques sont beaucoup en voyage de ce temps-ci. On sait qu'il n'y a rien de si difficile à rattraper qu'un chapeau que le vent emporte. Or, il paraît que certain chapeau rouge n'est pas étranger à toutes ces courses épiscopales et archiépiscopales. Et à la course les jeunes distancent souvent les vieux.

LES EXEMPTIONS.

Comme nous aimons beaucoup la *Vérité* nous lui laissons la parole pour faire l'entrée en matière qui suit :

“ Il est sérieusement question, à Montréal, d'imposer les biens d'Eglise.

“ On élabore, de ce temps-ci, une nouvelle charte pour la ville, et l'on songe à y décréter l'abolition des exemptions de taxes.

“ L'autre soir on donnait un banquet au maire de Montréal, M. Préfontaine — c'est le siècle des banquets — et M. le maire, d'après la *Patrie*, en répondant à la santé proposée en son honneur, se serait exprimé comme suit :

“ Parlant des exemptions de taxes, M. Préfontaine dit :

“ Je sais que je touche ici à une question brûlante. La question de l'abolition des exemptions de taxes est chose certainement grave. Il ne sera peut-être pas possible d'imposer des taxes sur la pleine valeur des propriétés religieuses, mais l'on devrait pouvoir trouver un moyen de régler cette brûlante question sans froissement de façon à égaliser plus le fardeau des impôts qui pèse sur la classe non-privilegiée des contribuables.”

“ Ces remarques du maire sont fort applaudies.”

“ L'autorité diocésaine dira, sans doute, en temps et lieu, ce qu'il faut penser de ce projet au point de vue des principes.”

Quand notre confrère québécois a été imprimé il ne soupçonnait pas, sans doute, que Mgr de Montréal, suivant en cela la savante tactique du Rév. Père Lacombe, dans l'affaire des écoles du Manitoba, enverrait une lettre personnelle au maire Préfontaine pour se plaindre de l'attitude que lui, catholique, prenait quant à cette question des exemptions de taxes.

D'après la rumeur, M. Préfontaine, au-

La joie, c'est la vie vue à travers un rayon.